



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Covid-19 : Impact sur les associations

**Enquête du Mouvement associatif en partenariat avec le RNMA
réalisée avec l'appui de Recherches et Solidarité**

**D'après 2 433 responsables associatifs représentant le secteur culturel interrogés
dont 1 370 associations employeuses
Résultats entre le 20 mars et le 7 avril 2020.**

**56 % des associations culturelles qui se sont exprimées appartient à un réseau
16 175 réponses reçues au total/tous secteurs associatifs**

Note : les données sur les comités de fêtes, rattachés aux « loisirs » ne sont pas comptabilisées dans la « culture ».

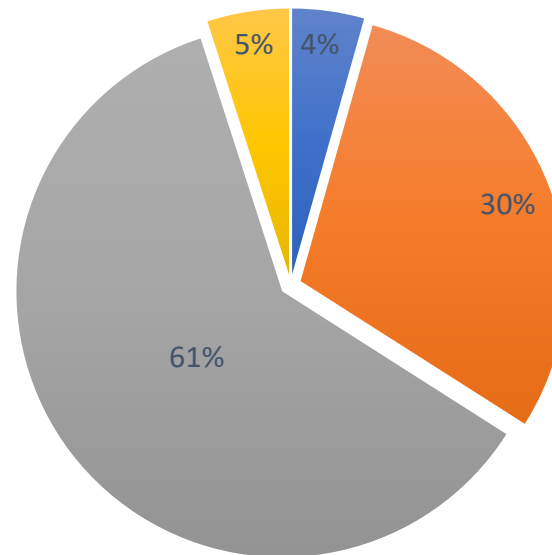
Réalisé par la COFAC le 15 avril 2020

Impact sur l'activité

Aujourd'hui, quel est l'impact de la crise actuelle liée au coronavirus sur l'activité quotidienne et ordinaire de votre association ?

61% sont des associations culturelles sont en sommeil momentanée

30% sont en réduction significative de l'activité

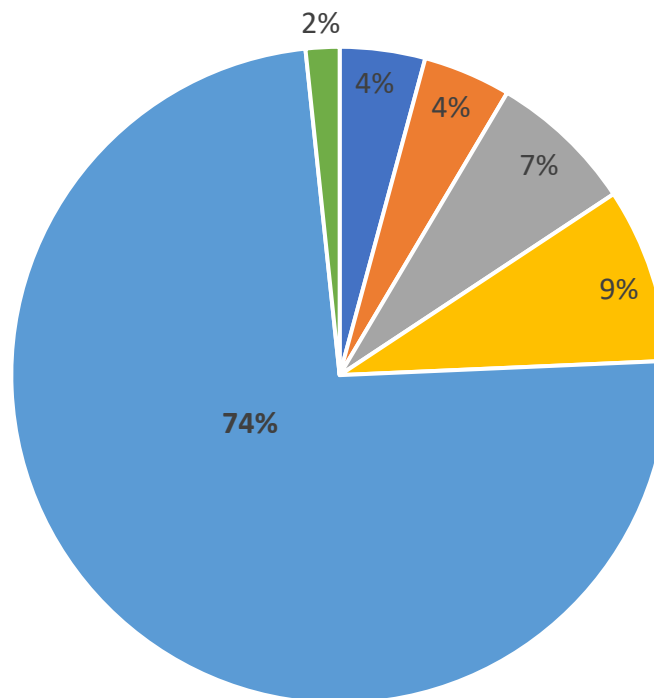


- Il est faible ou inexistant
- Il conduit à une réduction significative de cette activité
- Il conduit à une mise en sommeil momentanée
- Il est un peu trop tôt pour le dire

Activité pouvant être maintenue pour le moment

Quelle proportion de cette activité êtes-vous en mesure de maintenir pour le moment ?

74 % des associations du secteur culture maintiennent une activité à moins de 20% de leur activité habituelle



■ 80% à 100%

■ 60% à 80%

■ 40% à 60%

■ 20% à 40%

■ Moins de 20%

■ Non réponses

Avez-vous été contraints d'annuler ou de reporter un ou plusieurs événements ?



Oui pour 94 % des associations culturelles

61 % des associations employeurs ont du annuler un ou plusieurs événements qui sont au cœur de l'activité, un pourcentage très nettement supérieur à l'ensemble des associations employeurs (48%)

Maintien du lien social malgré le confinement



- 61% des associations culturelles ont maintenu des liens et des relations à distance entre les bénévoles (échanges à distance, entraide...)
- 48% poursuivent leurs activités à distance (montage des projets, communication fonctionnement)
 - *Différences entre les associations qui sont dans un réseau (51% maintiennent leur activité) et celles qui ne sont pas dans un réseau (42% maintiennent leur activité)*
- 44% parviennent à relayer les messages officiels et 13% prévoient de le faire
- 26% proposent des animations/activités à distance

Mobilisation des bénévoles pour maintenir des liens avec les adhérents et/ou les bénéficiaires ?



- Pour prendre des nouvelles (69% le font, ou ont prévu de le faire)
- Eventuellement pour relayer des messages officiels (57% le font, ou ont prévu de le faire)
- Mais on ne compte pas s'appuyer sur les associations culturelles :
 - Pour rendre quelques services de course ou de garde d'enfants (non à 62%),
 - Pour guider les adhérents dans des démarches administratives (non à 56%)
 - Pour proposer des animations/activités à distance (quiz, jeux en réseau, échanges sur un sujet...) : non à 42 %

Se mobiliser dans une démarche civique, au-delà de ses adhérents et/ou bénéficiaires ?



Non à 56 %, ce n'est pas le rôle de l'association

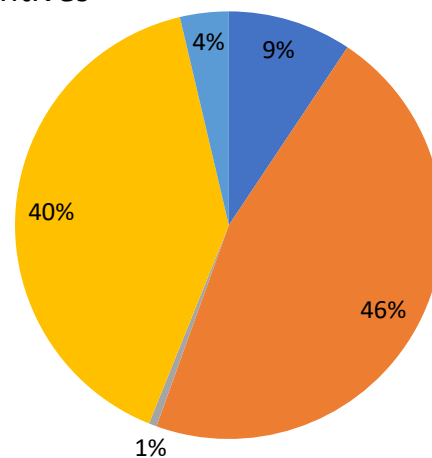
Le secteur culturel est le secteur qui répond le plus par la négative à cette question

Quelles solutions avez-vous envisagées pour tout ou partie de vos salariés?

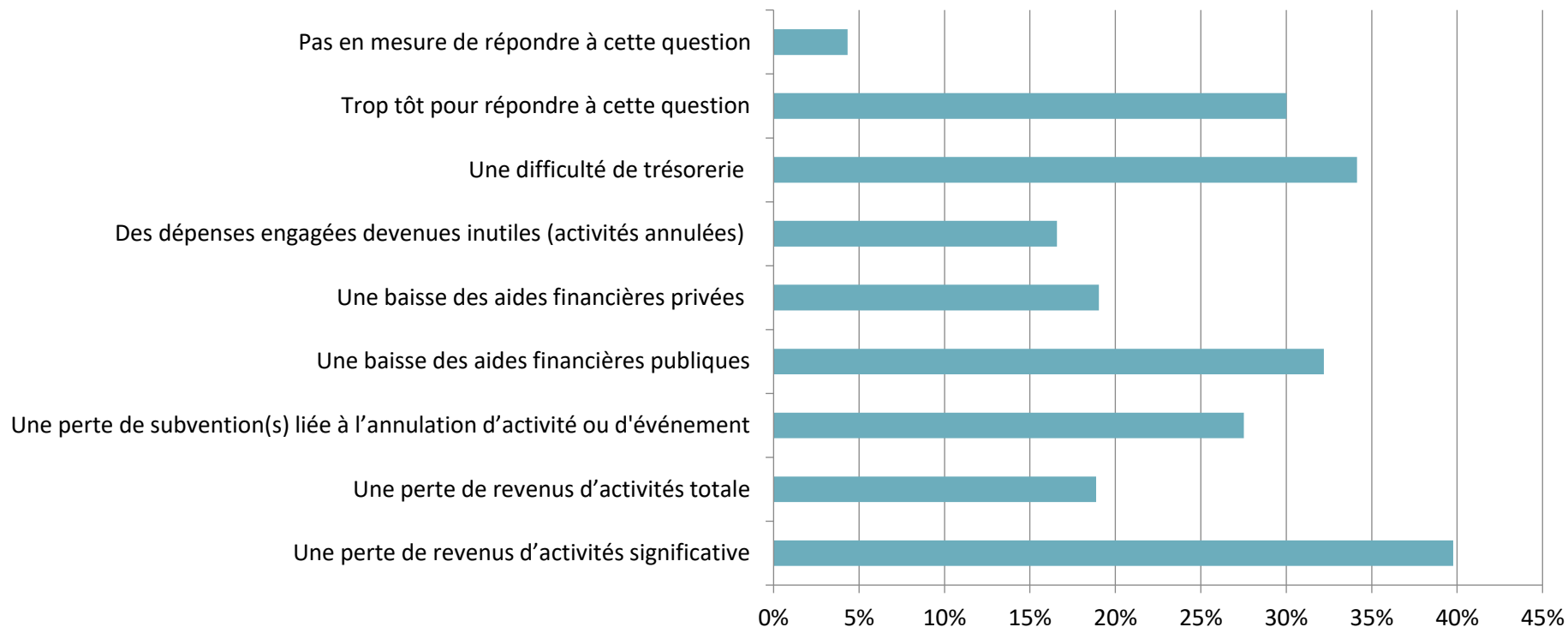
Les associations culturelles ont moins recours à l'arrêt de travail indemnisé pour garde d'enfants (13 % pour les associations employeurs dans le champ de la culture, 24% pour l'ensemble des associations employeur),

et moins au travail en présentiel avec respect des mesures préventives (5 % pour les associations employeurs dans le champ de la culture, 13% pour l'ensemble des associations employeur)

- Recours à l'arrêt de travail indemnisé pour garde d'enfants (14 jours)
- Recours au chômage partiel
- Recours au FNE-formation
- Recours au télétravail
- Travail en présentiel avec respect des mesures préventives



Quel impact économique envisagez-vous, à six mois environ ?



A noter que la crainte d'une perte de revenus d'activités totale, compte tenu du mode d'intervention de l'association et des consignes officielles est plus importante chez les associations employeurs dans le champ de la culture (21 %) que sur l'ensemble des associations employeurs (17%)

En termes de la trésorerie



74% n'ont pas rencontré des difficultés en matière de trésorerie

25% ont moins de 6 mois de trésorerie devant elles

26% ont moins entre 3 et 6 mois de trésorerie devant elles

21% ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles

20% ne sont pas en mesure de répondre à cette question

24% souhaitent une suspension des paiements courant (charges fixes) et 42% ne le souhaitent pas

Besoins de soutiens, de conseils ou d'accompagnement ?

- ▶ Pour le maintien de la vie de l'association à distance (gouvernance, management...) ?
Non à 61 %
- ▶ Pour l'accueil, l'animation ?
Non à 63 %
- ▶ Pour l'organisation des ressources humaines salariées (dont le télétravail) ?
Non à 56 %
- ▶ Pour l'organisation des ressources humaines bénévoles (équipes sur le terrain, télébénévolat...) ?
Non à 55 %

Besoins de soutiens, de conseils ou d'accompagnement ?

Pour une assistance et protection juridique pour trouver, si besoin, des solutions adaptées aux circonstances ?

Ensemble des associations culturelles	Associations culturelles employeurs	Ensemble des associations employeurs
Oui à 32 %	Oui à 45 %	Oui à 39 %
Non à 35 %	Non à 30 %	Non à 36 %

Besoins de soutiens, de conseils ou d'accompagnement ?

Pour un maintien des partenariats financiers ?

Ensemble des associations culturelles	Associations culturelles employeurs	Ensemble des associations employeurs
Oui à 39 %	Oui à 50 %	Oui à 48 %
Non à 31 %	Non à 29 %	Non à 30 %

Besoins de soutiens, de conseils ou d'accompagnement ?

Pour des facilités de trésorerie ?

Ensemble des associations culturelles	Associations culturelles employeurs	Ensemble des associations employeurs
Oui à 33%	Oui à 42 %	Oui à 39 %
Non à 39 %	Non à 35 %	Non à 37%

Besoins de soutiens, de conseils ou d'accompagnement ?

Pour un report de remboursement de crédit ?

- ▶ Oui à 6 %
- ▶ Non à 47 %
- ▶ Non concerné à 31 %

Pour une suspension de paiements courants (charges fixes) ?

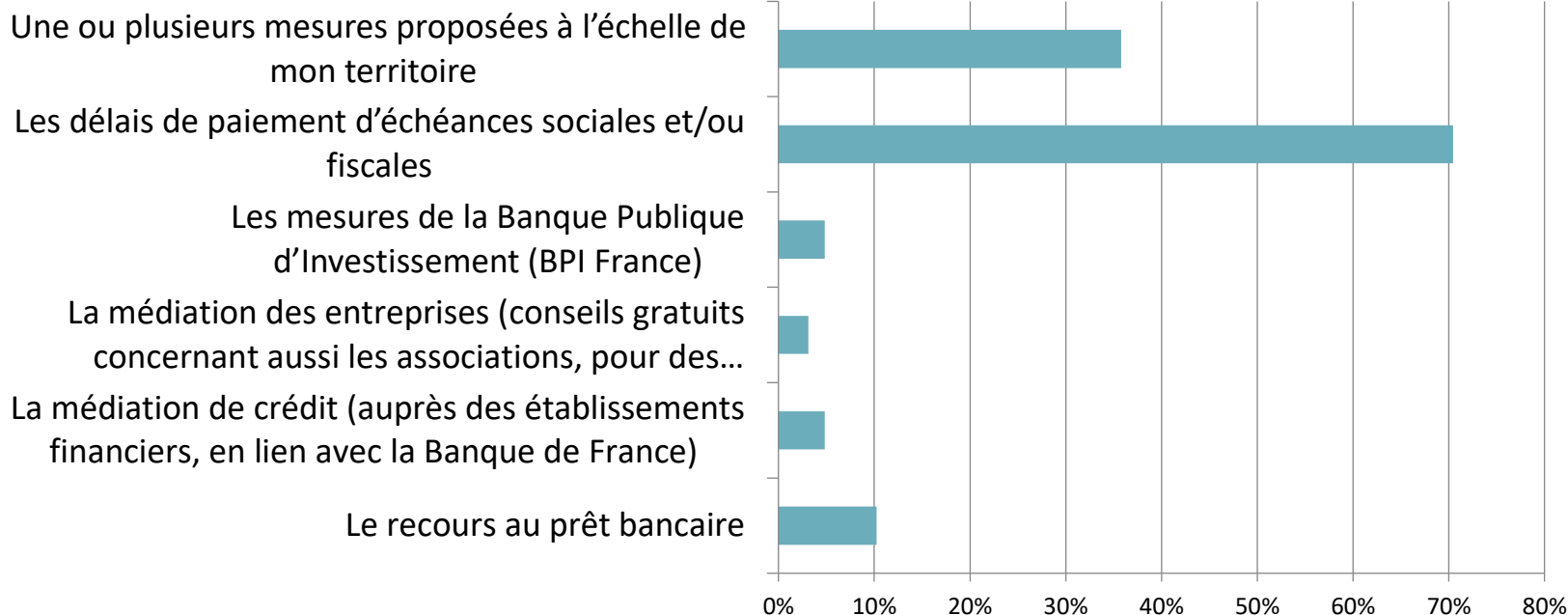
- ▶ Oui à 24 %
- ▶ Non à 42 %

Avez-vous déjà activé les solutions financières proposées par le Gouvernement ou les collectivités ?

- ▶ Oui à 21 %
- ▶ Non à 63 %
- ▶ Non, je n'en connais pas 21 %

A noter que les associations culture employeurs ont plus eu recours à des mesures proposées à l'échelle de leur territoire (32%) que l'ensemble des associations employeurs (26%)

Si oui :





Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Réalisé par la COFAC le 15 avril 2020

22 rue Oberkampf - 75011 PARIS
www.cofac.asso.fr - cofac.coordination@cofac.asso.fr
Tél. 01 43 55 60 63 et 06 80 98 40 09

AVEC LE SOUTIEN DE

